Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

ABDULHALIM
SELARLU de Médecin au capital de 50 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 813 212 370,
dont le siège social est situé : 14 AV DE L ABBE ROGER DERRY 94400 VITRY SUR SEINE

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le trente juin, à quatorze heures,

Monsieur Samir ABDULHALIM, agissant en qualité d'Associé Unique Gérant de la Société,

détenant la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société,

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi le rapport spécial sur les conventions réglementées.

L'Associé Unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- rémunération des dirigeants.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, approuve l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 148.697 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 148.697 euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau », la somme de 48.697,00 euros,
  dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 311.821,00 euros.
- A la distribution des dividendes, la somme de 100.000,00 euros.

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

- Et de mettre en paiement ladite somme à compter de ce jour, à raison de 100,00 euros par part sociale.

A hauteur de 100.000,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à des personnes physiques ou à des personnes morales exerçantes et sera donc éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts en cas d'option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. A défaut d'exercice de cette option dans la déclaration des revenus des personnes physiques, les dividendes supporteront de plein droit une imposition forfaitaire au taux unique de 12,8 % sur leur montant brut sans abattement, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux dus au taux global de 17,2 %.

Par ailleurs, l'Associé Unique prend acte du régime d'imposition des dividendes prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, instituant pour chaque associé personne physique fiscalement domicilié en France, à titre d'acompte, un prélèvement à la source obligatoire non libératoire dont le taux est aligné sur celui de l'imposition forfaitaire unique susmentionnée, à savoir 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Enfin, il est précisé :

(i) que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) pourront demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ;

(ii) que ce prélèvement obligatoire et les prélèvements sociaux seront prélevés à la source par l'établissement payeur, hors le cas des dividendes afférents à des titres détenus dans un PEA qui en sont dispensés.

L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	**Total des dividendes distribués**	**Dividendes éligibles à l'abattement**	**Autres revenus distribués éligibles à l'abattement**	**Revenus non éligibles à l'abattement**
31 décembre 2023	100.000 euros, (soit 100 euros par part sociale)	100.000 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2022	48.830 euros, (soit 48,83 euros par part sociale)	48.830 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2021	48.165 euros, (soit 48,17 euros par part sociale)	48.165 euros	0 euro	0 euro

Les personnes morales non exerçantes ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

L'Associé Unique approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts pour une somme de 55.679 euros au titre des provisions et charges à payer non déductibles.

CINQUIÈME DÉCISION

(Rémunération des dirigeants)

A compter du prochain exercice, l'Associé Unique décide de fixer la rémunération annuelle brute du Gérant, Monsieur SAMIR ABDULHALIM, à la somme de 187.976,20 euros.

Il est précisé que les cotisations sociales y afférentes ne sont pas prises en charge par la société.

* * *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.

Signé par :
ABDULHALIM SAMIR
1B209E9921A34AB...

_____

Monsieur Samir ABDULHALIM
Gérant Associé Unique

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

ABDULHALIM
SELARLU de Médecin au capital de 50 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 813 212 370,
dont le siège social est situé : 14 AV DE L ABBE ROGER DERRY 94400 VITRY SUR SEINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'Associé Unique, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 148.697 euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau »,
  La somme de 48.697 euros,
  Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 311.821 euros.

- A la distribution des dividendes,
  La somme de 100.000 euros.

- Et de mettre en paiement ladite somme à compter de ce jour, à raison de 100,00 euros par part sociale.

A hauteur de 100.000,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à des personnes physiques ou à des personnes morales exerçantes et sera donc éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts en cas d'option expresse et irrévocable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. A défaut d'exercice de cette option dans la déclaration des revenus des personnes physiques, les dividendes supporteront de plein droit une imposition forfaitaire au taux unique de 12,8 % sur leur montant brut sans abattement, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux dus au taux global de 17,2 %.

Par ailleurs, l'Associé Unique prend acte du régime d'imposition des dividendes prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, instituant pour chaque associé personne physique fiscalement domicilié en France, à titre d'acompte, un prélèvement à la source obligatoire non libératoire dont le taux est aligné sur celui de l'imposition forfaitaire unique susmentionnée, à savoir 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Enfin, il est précisé :

(i) que les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (pour les contribuables soumis à imposition commune) pourront demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % ;

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

(ii) que ce prélèvement obligatoire et les prélèvements sociaux seront prélevés à la source par l'établissement payeur, hors le cas des dividendes afférents à des titres détenus dans un PEA qui en sont dispensés.

L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	**Total des dividendes distribués**	**Dividendes éligibles à l'abattement**	**Autres revenus distribués éligibles à l'abattement**	**Revenus non éligibles à l'abattement**
31 décembre 2023	100.000 euros, (soit 100 euros par part sociale)	100.000 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2022	48.830 euros, (soit 48,83 euros par part sociale)	48.830 euros	0 euro	0 euro
31 décembre 2021	48.165 euros, (soit 48,17 euros par part sociale)	48.165 euros	0 euro	0 euro

Les personnes morales non exerçantes ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Extrait certifié conforme

La Gérance

Signé par :
ABDULHALIM SAMIR
1B209E9921A34AB...

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

ABDULHALIM
SELARLU de Médecin au capital de 50 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 813 212 370,
dont le siège social est situé : 14 AV DE L ABBE ROGER DERRY 94400 VITRY SUR SEINE

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Gérant établit par le présent rapport qu'aucune convention visée de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Signé par :
ABDULHALIM SAMIR
1B209E9921A34AB...

La Gérance

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

ABDULHALIM

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 euros

Siège social : 14 Avenue DE L'ABBE ROGER DERRY 94400 VITRY SUR SEINE FRANCE

813 212 370 R.C.S. CRETEIL

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Signé par :
ABDULHALIM SAMIR
1B209E9921A34AB...

Monsieur SAMIR ABDULHALIM
Gérant

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

BILAN - COMPTE DE RESULTAT

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

- BILAN ACTIF -

ABDULHALIM

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	47 500,00		47 500,00	47 500,00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	56 273,04	41 797,66	14 475,38	22 008,60
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations evaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**103 773,04**	**41 797,66**	**61 975,38**	**69 508,60**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				665,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	15 000,00		15 000,00	15 000,00
Disponibilités	487 596,59		487 596,59	462 388,79
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**502 596,59**		**502 596,59**	**478 053,79**
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	**606 369,63**	**41 797,66**	**564 571,97**	**547 562,39**
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

Docusign Envelope ID: D9151BF6-AD4D-4F93-B2BE-005B3CA76370

- BILAN PASSIF -

ABDULHALIM

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 50 000,00)	50 000,00	50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	263 124,39	301 910,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	148 696,94	61 213,81
Situation Nette	**466 821,33**	**418 124,39**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**466 821,33**	**418 124,39**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	13 660,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 782,64	4 140,00
Dettes fiscales et sociales	80 308,00	125 298,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**97 750,64**	**129 438,00**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**564 571,97**	**547 562,39**
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an		
à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		